

LE 9 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 9 mars 2026 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire, Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois, Lynda Desbois et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2026-03-062

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et de la séance extraordinaire du 26 février 2026
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements de février 2026
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer de février 2026
7. Dépôt des états de revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Autorisation de versements – MRC du Rocher-Percé
12. Demande de nomination – Office d'Habitation Rocher-Percé
13. Demande citoyenne de présentation d'une motion – programme fédéral de rachat des armes à feu
14. Demande d'adoption d'une résolution d'appui au mouvement "communautaire à boutte"
15. Proposition contrat d'entretien – Décartecq Inc.
16. Avis de motion – Règlement numéro 2026-03 - règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux
17. Dépôt du projet de règlement numéro 2026-03 – règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux
18. Demande de dérogation mineure 2026-01
19. Affaires nouvelles
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-063

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et de la séance extraordinaire du 26 février 2026 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

2026-03-064

5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Lynda Desbois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que pour la période de février 2026 : la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #919242 à #919373 au montant de 68 103.35\$, la liste des chèques #917319 à #917355 au montant de 16 379.06\$, les prélèvements portant les numéros #902597 à #902648 au montant de 103 250.41\$ et les dépôts directs #2771 à #2819 au montant de 458 000.33\$, le tout pour un grand total de 645 733.15\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-03-065 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer de février 2026 au montant de 62 401.55\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2026-03-066 7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états de revenus et dépenses de février 2026 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines à savoir :

- Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : pêche à l'éperlan sur le barachois
- Postes Canada : fermeture le samedi pour le bureau de poste de Port-Daniel
- SÉPAQ : remerciements
- CASA : remerciements

9. DONS OU COMMANDITES

2026-03-067 Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal autorise les dons ou commandites suivants

- Glow in the dark: 2 000\$
De plus, la municipalité permettra à 3 ou 4 employés de travailler au stationnement et à la signalisation pour cet évènement;
- Week-end des arts : 10 000\$

De plus, la municipalité autorise la gratuité des salles demandées et l'aide technique pour le transport des équipements nécessaires et l'installation des pancartes

Le total des dons en argent est de 12 000\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-068

10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Tetra Tech QI Inc. : facture reliée aux honoraires professionnels pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 20 176.15\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01
- Englobe Corp. : facture reliée au contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 637.50\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement 2025-01
- Action Progex Inc. : facture reliée au décompte no 8 dans le cadre du projet d'alimentation et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées, secteur Gascons au montant de 597 484.30\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au règlement numéro 2025-01
- Publications Gaspésiennes : facture reliée à la parution au journal Le Pharillon de l'avis public pour le budget 2026 au montant de 840\$, avant taxes
- Réal Huot Inc. : facture reliée pour l'achat de compteurs d'eau pour Gascons au montant de 6 195.60\$, avant taxes. Cette facture sera inscrite au surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2026-03-069

11. AUTORISATION DE VERSEMENTS – MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal autorise les versements à la MRC du Rocher-Percé pour les différentes quotes-parts payables en 4 versements égaux dont les dates sont les suivantes : le 15 mars 2026, le 15 mai 2026, le 15 août 2026 et le 15 novembre 2026. Chaque versement est au montant de 172 853.75\$ pour un total à payer de 691 415\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-070

12. DEMANDE DE NOMINATION – OFFICE D'HABITATION ROCHER PERCÉ

Étant en potentielle situation de conflit d'intérêt, monsieur François Beaudin ne participe pas à la discussion ni à la prise de décision.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que le conseil municipal accepte la nomination de madame Lisianne Ross à titre de représentante municipale au conseil d'administration de l'Office d'Habitation Rocher-Percé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-071

13. DEMANDE CITOYENNE DE PRÉSENTATION D'UNE MOTION – PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT DES ARMES À FEU

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme ;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique ;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles ;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu

QUE le conseil municipal de Port-Daniel-Gascons exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-072

14. DEMANDE D'ADOPTION D'UNE RÉOLUTION D'APPUI AU MOUVEMENT "COMMUNAUTAIRE À BOUTTE"

ATTENDU QUE les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE ces organismes font face à un sous-financement chronique qui compromet leur mission, leur stabilité et leur capacité à répondre aux besoins croissants de la population;

ATTENDU QUE le mouvement national "*Le communautaire à boutte*" revendique des engagements financiers durables et suffisants de la part des gouvernements afin d'assurer la pérennité des services offerts;

ATTENDU QUE la solidarité des instances municipales et des autres partenaires est essentielle pour appuyer ces revendications;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Lynda Desbois et résolu :

1. Que la municipalité de Port-Daniel-Gascons exprime officiellement son appui au mouvement *Le communautaire à boutte* et à ses revendications.
2. Que copie de la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances représentatives du mouvement.
3. Que la municipalité de Port-Daniel-Gascon s'engage à promouvoir la reconnaissance et le financement adéquat des organismes communautaires sur son territoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-073

15. PROPOSITION CONTRAT D'ENTRETIEN – DECARTECQ

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal accepte le prix soumis par Décartecq Inc. pour l'entretien des unités de climatisation et ventilation de la municipalité au montant de 4 745\$ par visite pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2026-03-074

16. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03 – RÈGLEMENT RÉGISSANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Madame Mireille Langlois donne avis de motion qu'à une séance ultérieure du conseil sera présenté pour adoption le règlement numéro 2026-03 intitulé «règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux»

2026-03-075

17. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2026-03 intitulé « règlement régissant l'occupation et l'entretien des immeubles patrimoniaux » est déposé lors de la présente séance.

Une dispense de lecture est demandée, les membres du conseil déclarant avoir reçu copie du projet de règlement conformément à la loi et renoncer à sa lecture.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure du lot #6 169 441, concernant le projet de construction d'un magasin-entrepôt :

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la demande de dérogation mineure #2026-01 telle que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

19. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle s'est ajoutée à la présente séance.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2026-03-077 21. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mireille Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 24.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier